

Informations clé pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

UZES RENDEMENT D (ISIN : FR0007498290)

Cet OPC est géré par UZES GESTION

Nom de l'initiateur : Uzès Gestion

Site internet : www.finuzes.fr

Contact : Appelez-le + 33 (0) 1 45 08 96 40 pour plus d'informations

Autorité compétente : Uzès Gestion est agréée en France par l'Autorité des marchés financiers sous le N° GP04000053. L'Autorité des marchés Financiers est chargée de superviser Uzès Gestion en ce qui concerne le présent document d'informations clé.

Date de production : 01/01/2024

En quoi consiste ce produit ?

Type : Uzès Rendement (D) est un Fonds Commun de Placement de droit français, relevant de la directive européenne 2209/65/CE (OPCVM).

Durée : Le fonds a été créé le 16/10/1981 pour une durée de 99 ans (16/10/2080) sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

SFDR : Le fond relève du règlement UE 2019/2088 – SFDR (Règlement Disclosure).

Investisseurs de détail visés : Cet OPCVM est destiné à des personnes physiques ou investisseurs institutionnels souhaitant s'exposer aux marchés des taux des pays de la zone euro. Cet OPC est éligible comme valeur de référence à des contrats d'assurance vie. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels ainsi que de la durée de placement recommandée pour un fonds obligataire (2 ans), mais également de votre souhait de privilégier un investissement prudent tout en étant conscient du risque inhérent à tout placement en obligations. Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment. Les demandes de rachats sont exécutées de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques.

Dépositaire : Financière d'Uzès

Description des objectifs et de la politique d'investissement :

- Le fonds, de classification « obligations et autres titres de créances libellés en euro », a pour objectif de gestion de sur performer son indice de référence : l'indice Euro MTS 3-5 ans (coupons nets réinvestis). Cet indice n'est qu'un indicateur de comparaison. Ce fonds n'est pas un fonds indiciel.
- La stratégie d'investissement s'appuie sur une sélection d'obligations et de titres de créances obtenue au travers d'une analyse portant sur la qualité des émetteurs, la courbe des taux et de son évolution prévisionnelle, la sensibilité et le pays émetteur. La sensibilité moyenne du portefeuille évoluera en fonction des anticipations du gérant sur l'évolution des taux mais restera dans une fourchette moyenne de 0,5 à 5.
- L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure ») tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les caractéristiques essentielles du FCP :

- L'actif du fonds est composé :
 - Au minimum de 60% de l'actif sur les marchés de taux : obligations et titres de créances négociables.
 - Au minimum de 50% des obligations en titres spécifiés « investment grade ».
 - Au maximum de 10% de l'actif en actions résultant des levées d'option sur les obligations convertibles comprises dans le

portefeuille ou de Bons de Souscriptions d'actions attachés à des Obligations à Bons de Souscription d'Actions.

- Au maximum de 10% de l'actif en parts d'OPC français ou OPC européens conformes à la Directive européenne 85/611/CEE. Ces OPC pourront être gérés par les sociétés de gestion du groupe Financière d'Uzès.
- Le fonds pourra investir dans des instruments financiers à termes réglementés et de gré à gré en zone euro, afin de couvrir le portefeuille titre contre une hausse des taux.
- Au maximum de 10% de l'actif dans des liquidités.
- L'exposition aux marchés de taux en devises autres que l'euro demeurera accessoire.

Autres informations :

- La durée de placement minimum recommandée est de 2 ans.
- Les revenus des parts D sont distribués.
- Les demandes de souscriptions et de rachats de parts sont exécutées de façon hebdomadaire, selon les modalités décrites ci-dessous dans les informations pratiques
- Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Cet indicateur, représente la volatilité historique annuelle du FCP sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de cet indicateur pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie 1 ne signifie pas un investissement « sans risque ».
- Le FCP est classé en catégorie 3 en raison de son exposition permanente aux marchés des taux.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le FCP peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Le risque de perte de capital** : le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni de protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de taux d'intérêt** : en cas de remontée des taux des marchés obligataires, le cours des obligations à taux fixe peut baisser et par conséquent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de crédit** : le fonds est investi dans des titres dont la qualité de crédit peut se détériorer, il existe donc un risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses obligations contractuelles.
- **Risque lié à l'investissement dans des obligations convertibles** : La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs

: niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la VL du FCP.

- L'investisseur peut perdre une partie ou tout son capital investi.
- Si le produit n'est pas détenu jusqu'à la période de détention recommandée, le risque peut être nettement plus élevé.
- Pour plus d'informations sur les risques, veuillez-vous référer au prospectus du FCP.

Scénarios de performance

Les scénarios présentés ci-dessous sont des illustrations basées sur les performances du fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 2 Exemple d'investissement : 10 000 EUR			
Scénarios		<i>Si vous sortez après 1 an</i>	<i>Si vous sortez après 5 ans</i>
Minimum	Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 893 EUR	8 123 EUR
	Rendement annuel moyen	-21,07%	-4,07%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 651 EUR	9 313 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,49%	-1,41%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 030 EUR	10 149 EUR
	Rendement annuel moyen	0,30%	0,30%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 388 EUR	11 023 EUR
	Rendement annuel moyen	3,88%	1,97%

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Que se passe-t-il si Uzès Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Pour votre protection, les actifs du fonds sont détenus auprès d'une entité distincte, le dépositaire, de sorte que la capacité de paiement du fonds ne serait pas affectée par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de liquidation du fonds, les actifs sous-jacents seront liquidés et vous recevrez une part appropriée du produit de liquidation. Vous pourriez alors subir une perte totale ou partielle de votre investissement sans dépasser le montant de votre investissement.

Il n'y a pas de système de compensation ou de garantie en place, qui puisse compenser en totalité ou en partie cette perte.

Que va me coûter cet investissement ?

Composition des coûts

Ce tableau illustre les divers coûts supportés pour un investissement de 10 000 euros.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée (non acquis à l'OPC)	Nous facturons au maximum 3% de frais d'entrée pour ce produit	300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais courants	1.2%* de la valeur de votre investissement par an.	120 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais d'entrée et de sortie affichés constituent les maxima applicables et sont acquis au distributeur. Dans certains cas des frais inférieurs peuvent être appliqués, vous pouvez contacter votre conseiller ou votre distributeur afin d'obtenir le montant effectif de ces frais.

*Les frais courants sont basés sur les coûts du dernier exercice clos le 31/12/2023. Ils peuvent varier d'année en année et ils ne comprennent pas les frais de transactions. Pour plus d'informations sur les frais et charges, veuillez-vous référer au prospectus, disponible sur le site internet : www.finuzes.fr

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : 2 ans, cette période de détention est recommandée en ligne avec la stratégie de gestion 'long' (à l'achat seulement). Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts à tout moment en effectuant la demande de rachat auprès d'Uzès Gestion, le rachat n'engendre aucun frais. Les rachats sont exécutés de façon hebdomadaire selon les modalités décrites ci-dessous.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous souhaitez formuler une réclamation auprès de l'initiateur, vous pouvez le faire gratuitement et de la manière suivante :

Par e-mail à : contact@finuzes.fr

Par courrier postal à : Financière d'Uzès, 13 Rue d'Uzès 75002 Paris

Informations pratiques

- Le prospectus complet de l'OPC, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement sur simple demande écrite auprès de la Financière d'Uzès-13 rue d'Uzès-75002 Paris ou sur le site internet : www.finuzes.fr.
- Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque vendredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le vendredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 H auprès du dépositaire : FINANCIERE D'UZES et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du vendredi qui suit la réception des demandes, soit à cours inconnu. Si le vendredi est un jour férié légal, la valeur liquidative de l'OPC est calculée sur les cours de clôture du jour précédent.
- La valeur liquidative est disponible sur le site www.finuzes.fr et au 33 (0) 1 45 08 96 40.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité d'UZES GESTION et de La Financière d'Uzès ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.
- La politique de rémunération est disponible sur le site www.finuzes.fr ainsi qu'en version papier sur demande.